

IFMEM du CHU de Clermont-Ferrand

(Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale)



INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

L'institut de formation

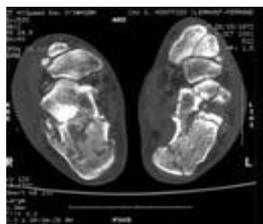
IFMEM

1 boulevard Winston Churchill
BP 69
63003 Clermont-Ferrand cedex 1

Tel: 04 73 75 13 52

Boîte aux lettres: ifmem@chu-clermontferrand.fr

Site web : www.eifs.fr



Accès

En tramway : Ligne A – Arrêt CHU Gabriel-Montpied

En bus depuis la gare SNCF : Ligne 8 – Arrêt CHU Gabriel-Montpied

Les chiffres clés:

- Agrément de 40 étudiants à la rentrée 2025
- Taux de diplomation au DE 2024: 100 %
- Près de 150 intervenants vacataires
- 3 salles de cours
- 1 salle informatique

L'équipe:

- Mr Perrier Gustin : Coordonnateur général des instituts et écoles du CHU de Clermont-Ferrand
- Mr le Pr Garcier : Conseiller scientifique
- Me Bourdassol Rossi : Responsable pédagogique
- 4 cadres de santé formateurs permanents
- 1 assistante administrative

Les atouts de l'IFMEM

- Rattaché au Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
- Situé sur le site des instituts de formation en santé
- Signature d'une convention tripartite CHU-IFMEM/CRAURA/UNIVERSITE
- Un centre de ressources documentaires
- Une Vie Etudiante est présente au travers du BDE

Le métier- La formation

Le métier

Le MER (manipulateur d'électro radiologie médicale) réalise sous prescription médicale des activités relevant de l'imagerie médicale :

- Radiologie standard, imageries en coupes (IRM, scanner), imagerie interventionnelle et échographie
- De l'imagerie fonctionnelle : scintigraphie, TEP scan
- De la radiothérapie,
- De l'électrophysiologie ou des explorations fonctionnelles

Il assure les soins et l'accompagnement des personnes prises en charge et assure la conduite technique des examens sous la responsabilité d'un médecin.



La formation

L'IFMEM de Clermont-Ferrand a pour mission d'assurer la formation des étudiants en vue de l'obtention du diplôme d'état de manipulateur en électroradiologie médicale. Cette formation est dispensée conformément à la législation en vigueur et régie par l'Arrêté du 9 septembre 2020 relatif au diplôme d'état de MER. Au travers son projet de formation, l'institut vise à obtenir des professionnels maîtrisant la technique, prenant en compte la personne soignée, étant capable de s'adapter et d'évoluer.

La conception de la formation

La formation est un processus professionnalisant élaboré sur une durée de 6 semestres avec 5100 h soit

- 900 h de travail personnel
- 2100 h de théorie à l'institut
- 2100 h de stages pratiques en services de soins et médicotecniques principalement sur la région Auvergne, dans les secteurs publics et privés.

Certains stages peuvent être réalisés en dehors de la région désignés par l'institut ou recherchés par l'étudiant lui-même.

La formation est basée sur l'acquisition de 10 compétences et repose sur l'analyse des pratiques professionnelles. Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés et travaux personnels guidés.

L'objectif

La formation MER s'intègre dans le processus « d'universitarisation ».

Elle permet à l'étudiant l'obtention du grade de **licence**. Elle reconnaît aux étudiants MER un véritable statut d'étudiants universitaires avec tous les avantages: droits d'accès à la bibliothèque universitaire, au service de santé universitaire (service social), grâce à une convention signée entre le CHU de Clermont-Fd, le conseil régional AURA et l'UCA (Université Clermont Auvergne).

Le grade de Licence donne l'accès à des poursuites d'études en master.

Après plusieurs années d'exercice professionnel, il est possible d'accéder à d'autres fonctions (cadre de santé, ingénieur d'application, physicien médical...).

La sélection

L'admission en formation se fait par un dépôt de dossier de candidature sur le portail d'admission **Parcoursup** (hors formation professionnelle).
40 places sont prévues pour la rentrée 2025.

Les séries scientifiques du baccalauréat sont privilégiées.

- Etre âgé de 17 ans au 31.12 de l'année
- Etre titulaire du baccalauréat ou être inscrit en classe de terminale



Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de 3 ans d'exercice professionnel et ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée peuvent candidater.

2 places sont prévues pour la rentrée 2025

Modalités de financement et frais de scolarité

Les bourses

Des bourses d'études peuvent être accordées sur critères sociaux par le conseil régional.

Un site internet permet une simulation et une saisie des demandes en ligne.

www.aidesfss.auvergnhonealpes.fr

Les frais de scolarité

A titre d'information, pour la rentrée scolaire de 2024,
- les droits annuels de scolarité se sont élevés à 175€ (les étudiants boursiers sont remboursés de cette somme)

- la CVEC à 103€*.

**tarifs susceptibles de changer pour la rentrée 2024*

Les avantages de la formation

Les indemnités de stage

Les étudiants bénéficient d'un dispositif d'indemnisation des stages effectués en établissements de santé publics ou privés.
Le barème est fixé par semaine de stage à temps plein à :

36 € en 1^{ère} année,
46 € en 2^{ème} année
60 € en 3^{ème} année.

Le tutorat

Le BDE (bureau des étudiants) met en place un parrainage et organise chaque année des séances de tutorat pour les révisions des partiels en semestre 1 et 2. Ces séquences sont réalisées par les étudiants de 2^{ème} année.
En fonction des demandes, des révisions peuvent être organisées pour les semestres 3 et 4.

L'environnement



Le logement, la restauration

Proche du centre ville, de nombreux logements étudiants, ainsi que le CROUS, peuvent vous accueillir, le temps de votre formation.

Dans le cadre de la formation, les étudiants ont la possibilité de déjeuner au self du CROUS, de la faculté de médecine, de l'Ecole Nationale des Finances Publiques ou encore des restaurants tous situés à proximité de l'Institut.

L'accessibilité

À 10 minutes de la place de Jaude, cœur de la ville de Clermont-Ferrand !

En tramway : Ligne A – Arrêt CHU Gabriel-Montpied

En bus depuis la gare SNCF : Ligne 8 – Arrêt CHU Gabriel-Montpied

